

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**

-  
Arrondissement de  
**Forcalquier**

-  
Canton de  
**Valensole**

-  
Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents :**

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Josette LAUVERGNIAT,  
Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD,  
Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE, Michel BRIFFAUD, Laurent  
HOTTIER, Thierry LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain  
ROUX, Mathieu SOLDA.

**Absents donnant pouvoir :**

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,  
Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia  
BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur Jérôme DUPUY à  
Madame Michèle COTTRET, Madame Monique HOURS à Madame Josette  
LAUVERGNIAT.

**Absents :**

Madame Françoise MARQUE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Laurent HOTTIER

**OBJET : Participation au financement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en  
Difficulté) : années 2023 à 2025.**

**Rapporteur : Monsieur Alain ROUX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Education ;

**Vu** la délibération n°2017-100 approuvant la convention RASED à compter de la rentrée scolaire  
2017 ;

**Vu** la délibération n°2021-006 approuvant la convention RASED 2021-2023 ;

**Considérant** que depuis 2017 la commune a validé sa participation financière au fonctionnement  
du Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté (RASED) dans les établissements publics du  
1<sup>er</sup> degré du secteur, en partenariat avec les communes d'Allemagne-en-Provence, Bras d'Asse,  
Montagnac-Montpezat, Moustiers-Sainte-Marie, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint-  
Martin-de-Brômes et Valensole ;

Le rapporteur informe l'assemblée que la convention relative à ce partenariat étant arrivée à terme,  
il est proposé de la renouveler pour les trois années scolaires à venir, à compter de la rentrée  
scolaire 2023-2024.

Il rappelle que la commune accueille, dans les locaux scolaires, le Réseau d'Aide Spécialisée aux  
Elèves en Difficulté (RASED). Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED  
dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande

difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves. Une trentaine d'enfants de la commune sont concernés par ce dispositif.

Le RASED qui intervient à Gréoux-les-Bains couvre également 10 autres communes : Riez, Allemagne-en-Provence, Bras d'Asse, Montagnac-Montpezat, Puimoisson, Quinson, Roumoules, Saint-Martin-de-Brômes, Valensole, Moustiers-Sainte-Marie.

Pour participer à la prise en charge des frais de fonctionnement du RASED, le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de signer une convention de financement avec les différentes communes concernées et de fixer la participation communale annuelle à 2 € par élève inscrit dans les établissements publics du 1<sup>er</sup> degré à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023.

Il est précisé que la commune de Riez s'engage à récolter les sommes auprès des communes et les reverser au RASED.

Pour information, la cotisation de la commune de Gréoux-les-Bains pour l'année scolaire 2022-2023 s'élève à la somme de 536 €.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

**DECIDE** la participation au financement du RASED pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 ;

**APPROUVE** la convention correspondante ci-annexée ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ;

**PRECISE QUE** la dépense correspondante sera inscrite à l'article 6554 du budget primitif 2023.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,  
Le 23 février 2023

Signé,  
Le 23 février 2023

Publié sur le site internet de la mairie :  
Le 24 FEV. 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Paul AUDAN

Laurent HOTTIER



## MAIRIE DE RIEZ

### CONVENTION PORTANT SUR LE FINANCEMENT DU RESEAU D'AIDE SPECIALISEE AUX ELEVES EN DIFFICULTE

#### **Entre les soussignés,**

La Commune de Riez, représentée par Monsieur le Maire, Christophe BIANCHI, habilité à signer la présente convention par délibération n° ..... du .....

Et

La Commune d'Allemagne-en-Provence représentée par Monsieur le Maire, Alex PIANETTI, habilité à signer la présente convention par délibération n°..... du .....,

Pour la Commune de Bras d'Asse, le SIVU de la Vallée de l'Asse représenté par son directeur, habilité à signer la présente convention par délibération n°..... du .....,

La Commune de Gréoux-les-Bains représentée par Monsieur le Maire, Paul AUDAN, habilité à signer la présente convention par délibération n°..... du .....,

La Commune de Montagnac-Montpezat représentée par Monsieur le Maire, François GRECO, habilité par délibération n°..... du .....,

La Commune de Moustiers-Sainte-Marie représentée par Monsieur le Maire, Marc BONDIL, habilité par délibération n°..... du .....,

La Commune de Puimoisson représentée par Monsieur le Maire, Fabien BONINO, habilité par délibération n° ..... Du .....,

La Commune de Quinson représentée par Monsieur le Maire, Jacques ESPITALLIER, habilité par délibération n°..... du .....,

La Commune de Roumoules représentée par Monsieur le Maire, Gilles MEGIS, habilité par délibération n° ..... du .....,

La Commune de Saint-Martin-de-Brômes représentée par Madame le Maire, Laurence DEPIEDS, habilité par délibération n°..... du .....,

La Commune de Valensole représentée par Monsieur le Maire, Gérard AURRIC, habilité par délibération n°..... du .....,

## **Il est convenu ce qui suit :**

### ARTICLE 1 : DEFINITION DE L'OBLIGATION DE FINANCEMENT PAR LES COMMUNES

Conformément à l'article L 212-4 du Code de l'éducation nationale, il est fait obligation aux communes de prendre en charge les dépenses induites par les actions menées dans les écoles publiques par les psychologues scolaires dans le cadre du réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté.

Cette structure couvre un territoire composé des communes d'Allemagne-en-Provence, Bras d'Asse, Gréoux-les-Bains, Montagnac-Montpezat, Moustiers Ste Marie, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint Martin de Brômes et Valensole.

### ARTICLE 2 : MODALITES DE FINANCEMENT

Chaque commune s'engage à participer financièrement aux dépenses de fonctionnement du RASED. Cette participation est calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits dans les établissements publics du 1<sup>er</sup> degré à raison de 2 € (deux euros) par élève par année scolaire.

La Commune de Riez s'engage à récolter la somme correspondante auprès de chaque commune en début d'année civile pour l'année scolaire en cours et à la reverser entièrement au Réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté dès réception des sommes pour qu'il puisse acheter le matériel nécessaire à son fonctionnement.

### ARTICLE 3 : APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet dès sa signature par l'ensemble des parties. Elle est conclue pour une durée initiale d'un an, renouvelable tacitement pour une période maximale de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 Décembre 2025.

Fait à Riez, le  
Pour la Commune de Riez,  
Le Maire de Riez,  
Christophe BIANCHI

Fait à Allemagne-en-Provence, le  
Pour la Commune d'Allemagne-en-Provence,  
Le Maire d'Allemagne-en-Provence,  
Alex PIANETTI

Fait à Bras d'Asse, le  
Pour la Commune de Bras d'Asse,  
Le SIVU de la Vallée de l'Asse,  
Le Directeur,

Fait à Gréoux-les-Bains, le **24 FEV. 2023**  
Pour la Commune de Gréoux-les-Bains,  
Le Maire de Gréoux-les-Bains,  
Paul AUDAN

Fait à Montagnac-Montpezat, le  
Pour la Commune de Montagnac-Montpezat,  
Le Maire de Montagnac-Montpezat,  
François GRECO

Fait à Puimoisson, le  
Pour la Commune de Puimoisson,  
Le Maire de Puimoisson,  
Fabien BONINO

Fait à Quinson, le  
Pour la Commune de Quinson,  
Le Maire de Quinson,  
Jacques ESPITALIER

Fait à Roumoules, le  
Pour la Commune de Roumoules,  
Le Maire de Roumoules,  
Gilles MEGIS

Fait à Saint-Martin-de-Brômes, le  
Pour la Commune de Saint-Martin-de-Brômes,  
Le Maire de Saint-Martin-de-Brômes,  
Laurence DEPIEDS

Fait à Valensole, le  
Pour la Commune de Valensole,  
Le Maire de Valensole,  
Gérard AURRIC

Fait à Moustiers-Sainte-Marie, le  
Pour la Commune de Moustiers-Sainte-Marie,  
Le Maire de Moustiers-Sainte-Marie,  
Marc BONDIL,